

Question sur embauche cadre de nuit

Par sivas, le 29/08/2008 à 12:10

Bonjour,

Je suis actuellement apprenti ingénieur et mon entreprise me propose un poste de superviseur de nuit pour encadrer une équipe de 40 personnes. C'est un poste cadre de POSII coef 100. Il me porpose 31 k€ de salaire alors que dans la convention collective c'est moins que le minimum (31,8K€) De plus j'ai cru comprendre que pour un poste de nuit il y a une majoration de +25% est-ce que cela s'applique pour les cadres?

Merci de vos réponses,

Par Tisuisse, le 30/08/2008 à 16:28

C'est du droit du travail, pas du droit administratif. Transfert de la question sur le forum approprié.